Mise à Jour dans TOUTE LA DANSE Pour les <u>événements</u> et les <u>disponibilités</u>

Pourlesévénements :

Il faut rentrer sur la page http://touteladanse.com/saisie.htm

ADMINISTRATION SITE INTERNET DE LA DANSE	
Si vous n'êtes pas habilité(e) Cliquez ici " <u>RETOUR</u> " < <u>ENTREE></u>	
Cliquez sur "ENTREE"	
Administration	
Mot de Passe: Suite	
ACCUEIL	
Entrez VOTRE mot de passe puis "Suite"	
Le: 31 v aout v 2010 v	
Heure : Dans Ville :	
*** Choisir La Vile	
La Salle :	
COMMENTAIRE:	La restita flàsha yara
19	La petite fieche vers
ACTION : Modifier / Effacer: Insertion	le bas permet de
Clic pour Saisie	choisir entre :
retour au mot de passe	Insersion
ACCUEIL	ou
	Supression

* (1) Si vous cliquez sur la flèche droite en bas tous vos événements déjà rentrés s'afficheront à droite.

* <u>Aveclesflèches"v", àdroitedecertaineszonesvousfaitesvotrechoix</u> ou vous tapez la valeur choisie dans la zone, à condition évidemment qu'elle soit possible.

* pour avoir plus rapidement une ville, vous tapez les premières lettres (assez rapidement!) de la ville dans la zone. Attention il est tenu compte des accents : les ple... seront avant les plé...

* les minutes sont séparées des heures par un point ex : 14.3

* la salle et le commentaire ne sont pas obligatoires.

* vous pouvez passer une information d'une saisie à l'autre par un Copier-Coller. Exemples "Salle des Fêtes" pour la salle ou "venez nombreux" pour le commentaire; mais pas les deux en même temps !!!!

* pour l'ACTION ce sera généralement une insertion et vous cliquez sur "Clic pour saisie". S'il s'agit d'une suppression, vous basculez la tournette sur "Suppression" et ensuite cliquez sur "Clic pour saisie". * si vous entrez un événement en semaine dans une commune où ca n'est pas prévu, vous avez un

"avertissement" :

Ce jour 02-09-2010 est un jeudi Cette saisie est-elle bien exacte? Si, NON, basculez la tournette de choix

Quel CHOIX ?	ОК	~
Confir	mation]

Soit c'est bon et vous laissez OK, soit c'est une erreur et vous basculez la tournette sur "Re-Saisie" puis vous cliquez sur "Confirmation".

Dès cet instant l'événement est effectivement sur le site et accessible pour tout le monde. Vous pouvez avoir envie de le vérifier en cliquant à nouveau sur la flèche en bas à gauche comme en (1) cidessus, mais ce n'est qu'une visualisation.

A partir de la liste à droite vous pouvez faire des "choses" intéressantes et cela en cliquant sur la date soulignée de l'événement. L'événement apparaît totalement à gauche dans le masque de saisie.

01/09/2010	Scaër (29)	14.30	-	mercredi .
05/09/2010	Broons (22)	14.30		dimanche .
08/09/2010	Guiscriff (56)	14.30	salle des fêtes	mercredi .
09/09/2010	Lanvénégen (56)	14.30	salle polyvalente	jeudi date confirmée

Soit vous souhaitez le supprimer : vous basculez la tournette sur "Suppression" et ensuite cliquez sur "Clic pour saisie".

Vous pouvez modifier certaines zones et vous cliquez sur "Clic pour saisie". <u>Uncastrèsparticulier</u> : s'il est mentionné "orchestre non connu lors de la Mise à Jour" en commentaire vous aurez à écrire OK dans la zone commentaire pour supprimer ce texte.

ATTENTION ATTENTION, ceciesttrèsutile :

** si vous changez la date, un autre événement est créé (l'ancien reste inchangé) et cela permet de saisir beaucoup plus vite si vous intervenez plusieurs fois dans la même ville puisque vous n'avez que la date à modifier.

** si vous ne changez pas la date, c'est l'événement ancien qui est modifié.

N'oubliez pas que si vous tentez de rentrer quelque chose à une date déjà prise par un confrère vous devez le contacter pour qu'il se supprime ou m'en aviser mais je ne sais pas qui a raison ???!!!

Pourles disponibilités :

Il faut rentrer sur la page <u>http://touteladanse.com/dispo.htm</u> Le système peut accepter toutes les dates bien entendu mais il ne serait pas raisonnable de mettre des jours en semaine. Sauf s'il s'agit d'un jour festif en semaine. Donc ne mettez que les dimanches et les jours festifs.

es

ADMINISTRATION SITE INTERNET DE LA DANSE
Si vous n'êtes pas habilité(e) Cliquez ici " <u>RETOUR</u> "
<entree></entree>
Cliquez sur "ENTREE"
Pour Saisie Disponibilité des Orchest
Mot de Passe: Suite
ACCUEIL
Entrez VOTRE mot de passe puis "Suite"
<mark>le jour : 1 ∞ janner № 2010 ∞</mark> Aj: ⊙ Su: O Nate.
le jour : 1 v januar v 2010 v Aj. ⊙ Su. O Note:
lo jour : 1 v armiar v 2010 v Ajr () S.n. () Note:
Ciic pour Saisie
ACCUEIL

On peut rentrer trois dates en même temps car seuls les commentaires sont utiles.

Le point bleu dans le bouton indique si l'on veut ajouter (Aj) ou supprimer (Su). On a le même principe que pour la saisie d'événements afin de ramener UNE date et agir dessus pour la supprimer ou modifier UN commentaire.

Toute date dépassée est supprimée automatiquement.

Quelques Détails àsavoir

On ne peut rentrer un événement que dans une commune qui existe <u>officiellement</u> en France. On ne pourra donc pas mettre <u>Saint-Thual</u> ou <u>Berven</u> qui sont des villages. On mentionnera ceux-ci dans la zone "salle" ou "commentaire".

Dans le choix des communes/villes celles-ci sont proposées dans l'ordre alphabétique de leur orthographe officielle. Ce sera LE TRONCHET, LA BOUSSAC, LES CHAMPS-GÉRAUX

Toutes les communes de l'Ouest sont proposées mais il se peut que vous alliez dans un autre département et que la commune ne soit pas proposée. Alors vous choisissez "aaa Ville Non Prévue (99)" et vous cliquez aussitôt sur "Clic pour Saisie". Il vous est alors proposé le choix sur toutes les villes de France et après avoir sélectionnée celle dont vous avez besoin, la commune devient disponible et le reste pour tous dans le futur.

Cas exceptionnel ?! Il se peut aussi que vous ne retrouviez pas l'orthographe exacte de la commune. Pas de panique !!! Vous allez sur la page : http://www.linteaux-de-france.com/index_site.htm

Sélection de la Commune		
	mode d'emploi	
Code INSEE :		
Nom Commune :		
Code Postal :		
Re	cherche	
	ACCUEIL	

Vous tapez un morceau du nom de la commune, morceau dont vous êtes sûr, dans la zone "Nom Commune" et en cliquant sur "Recherche" vous aurez sur la partie droite toutes les communes de France qui ont ce morceau dans leur nom.

Bien sûr plus le morceau est grand et significatif, moins il vous est proposé de communes. Et le tour est joué !!!.

A votre service s'il y a un souci. Bonne continuation.